

Spécial**FO**
la force syndicale **DGFIP****N°1**

C **Contrôle** F **Fiscal**

L'ACTUALITE F.O.-DGFIP DES AGENTS ET DE LA MISSION**Groupe de Travail contrôle fiscal du 16 mai 2012**

AVOIR LES MOYENS DE SES AMBITIONS ?

Le 16 mai 2012, un groupe de travail présidé par Alexandre GARDETTE, nouveau chef du service du Contrôle fiscal, était réuni sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan de l'expérimentation du module investigations de RIALTO.
- Présentation de la mission de pilotage au sein du service du contrôle fiscal.
- Actualité législative, lois de finances 2011/2012.
- Point d'étape sur le contrôle des dossiers à très fort enjeux à la DNVSF et réflexion sur le contrôle des dirigeants.

En effet, nous n'avons de cesse de dénoncer les suppressions d'emplois frappant les agents des catégories C et B à la DGFIP. Dans ces services, cela impacte mécaniquement à la hausse la charge de travail pesant sur les vérificateurs.

F.O.-DGFIP a ensuite dénoncé la succession des réformes et réorganisations touchant la DGFIP. Au travers des discussions en cours concernant le bloc patrimonial entre autres, nous craignons que la sphère contrôle fiscal soit bientôt concernée.

En propos liminaires, **F.O.-DGFIP** a évoqué l'assassinat du collègue de la DIRCOFI Sud-Est pour souligner le climat général d'insécurité ressenti par tous les agents en relation avec le public. En réponse à notre courrier, adressé au Directeur Général en date du 4 mai dernier, un groupe de travail « sécurité » est programmé pour le 5 juin 2012. Il a été confirmé que ce groupe de travail traitera de l'ensemble des missions des deux filières en relation avec l'utilisateur (contrôle fiscal, accueil, recouvrement, huissiers...).

Notre délégation a souligné l'attente des personnels qui constatent, dans un environnement économique et social fortement dégradé, une augmentation des incivilités et des menaces.

F.O.-DGFIP rappelant l'aspect essentiel et éminemment sensible du contrôle fiscal, a fait référence au contexte économique et politique évolutif dans la période. Sur l'emploi, il a grandement relativisé la « sanctuarisation » de l'emploi de catégorie A dans la sphère contrôle fiscal.

**F.O.-DGFIP NE CESSE
DE DÉNONCER
LES SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS**

Le syndicat est et restera attentif et vigilant.

Faute d'une réponse favorable de la Fonction Publique, la revalorisation des frais de déplacement a de nouveau été évoqué.

Pour les agents vérificateurs, comme pour l'ensemble des personnels amenés à se déplacer pour leur activité professionnelle, il est inacceptable de ne pas être remboursé de la totalité des frais engagés.

Il est tout aussi inacceptable d'être confronté à des tracasseries ou à des limitations arbitraires de la part des directions territoriales. M Gardette s'est dit conscient de l'exaspération croissante de l'ensemble des personnels qui se déplacent. De petites marges de manoeuvre existent mais le dossier est inlassablement renvoyé au niveau fonction publique.

La Fédération Générale des Fonctionnaires **F.O.** a déjà porté cette revendication auprès des nouveaux ministres compétents lors de son audience du 30 mai dernier.

RIALTO INVESTIGATIONS

F.O.-DGFIP a clairement exprimé son opposition à l'instauration d'un quelconque cahier de suivi des opérations de contrôle.

Cet outil serait au service de la performance individuelle des vérificateurs et en conséquence engendrerait une mise en compétition malsaine entre collègues. Le module investigations de RIALTO doit être abandonné.

En réponse, la Direction Générale soutient ne pas avoir agi dans la précipitation et qu'il n'y a aucune intention de flicage ou d'atteinte à l'autonomie/initiative des vérificateurs.

Ce module, outil métier, aurait pour vertu l'amélioration du dialogue professionnel entre vérificateur et chef de brigade.

Pour l'Administration, il y a un apport en terme de sécurisation juridique qu'il faut lier à la protection fonctionnelle des agents (les paroles s'envolent, les écrits restent). Cette traçabilité répond en outre à une recommandation de la Cour des Comptes...

Sur la partie méthodologique, le module actuel n'apporte pas de plus-value par rapport à METHODODO.

Pour **F.O.-DGFIP**, le développement des fiches méthodologiques doit être une préoccupation centrale, sans négliger l'amélioration de la formation initiale et en cours de carrière.

L'Administration se dit être vigilante sur la formation initiale et soucieuse de développer la formation continue.

A propos de l'apport aux autres services, **F.O.-DGFIP** partage le constat de l'insuffisance des informations transmises aux services de recouvrement.

Un groupe de travail a réuni fin 2011 des représentants de PCE, SIE, PRS et un document récapitulatif des informations utiles est en cours d'élaboration, notamment en vue de faciliter les saisies conservatoires.

En ce qui concerne la version mobile de l'application, jugée trop lente, des améliorations sont en cours de finalisation.

Ce bilan sera présenté au plan local dans les directions expérimentatrices.

Pour conclure, la Direction Générale a présenté les mo-



dalités de généralisation du module. En premier lieu extension à toutes les DIRCOFI avec un bilan par questionnaire fin 2013 et généralisation envisagée en 2014.

F.O.-DGFIP continuera de s'opposer à la mise en place de cet outil.

MISSION DE PILOTAGE DU SERVICE DU CONTRÔLE FISCAL

Cette mission a été créée suite à la transformation en service de la sous-direction du contrôle fiscal.

Elle est chargée de suivre l'activité des directions nationales (DVNI, DNEF, DNVSF), ainsi que de piloter et coordonner l'action des services au sujet des dossiers complexes ou frauduleux à dimension nationale.

La redéfinition de la mission pilotage du service de contrôle fiscal était devenue souhaitable, voire incontournable.

De plus le caractère sensible de la mission le justifie pleinement.

Pour **F.O.-DGFIP** des bilans de fonctionnement réguliers apparaissent nécessaires du fait du nombre de services concernés (Services à Compétence Nationale, DIRCOFI, services territoriaux et

aussi autres administrations).

Le rapport public annuel de la Cour des Comptes de février 2012, dans sa conclusion, préconise une organisation cible de contrôle fiscal, ainsi qu'une meilleure articulation avec le réseau déconcentré.

F.O.-DGFIP partage ce constat. Cependant se pose à nouveau la question de l'adéquation des charges et des moyens.

**LE MODULE
INVESTIGATIONS
DE RIALTO
DOIT ÊTRE
ABANDONNÉ**

Dans ses recommandations la Cour précise :

- Augmentation du nombre de contrôles fiscaux externes.
- Un contrôle accru des dossiers à très fort enjeu.

Comment parvenir à ces buts avec toujours plus de suppressions d'emplois ?

La sanctuarisation de l'emploi de catégorie A dans la sphère contrôle fiscal est un leurre et comment augmenter le volume d'affaires à effectif au mieux constant ?

F.O.-DGFIP ne peut qu'alerter sur ces paradoxes et dénoncer la dégradation des conditions d'exercice de cette mission et des conditions de travail.

ACTUALITÉ LÉGISLATIVE

F.O.-DGFIP ne peut que constater que l'actualité législative s'impose à la DGFIP.

Certaines mesures ou orientations sont ou seront pérennes, mais dans le contexte politique actuel, national ou international, d'autres seront vite appelées à modifications voire suppressions.

Nous restons en conséquence dans l'attente des décisions parlementaires.

Les thèmes évoqués ont été : consolidation du champ de la procédure judiciaire d'enquête fiscale, approfondissement de la lutte contre la fraude via les pays à fiscalité privilégiée, mesures de coopération entre Etats membres de l'UE en matière d'assistance au contrôle et droit de communication, aménagement des procédures de contrôle (ISF, donations, audiovisuel public, activités occultes, délit de fraude fiscale ...).

CONTRÔLE DES DOSSIERS À TRÈS FORTS ENJEUX (DTFE)

Le degré de complexité des dossiers a justifié fin 2010 de confier le contrôle à la DNVSF pour environ 4.000 d'entre eux sur 150.000 DFE au total.

Depuis le 1er septembre 2011, 4 brigades patrimo-

niales (8 inspecteurs et 12 contrôleurs, encadrés par un inspecteur principal) sont en charge de ces dossiers. Le protocole de transfert des dossiers avec les directions territoriales est en cours de finalisation.

Là encore nous ferons référence au rapport de la Cour des Comptes précité. En effet une des recommandations est claire : « assurer un contrôle accru sur les DTFE au niveau national en dotant rapidement la DNVSF d'un portefeuille d'activité propre ».

Nous voyons bien la conséquence de cette recommandation.

Sur ce sujet, la Direction doit nous communiquer un rapport de l'IGF pouvant apporter quelques éclaircissements.

F.O.-DGFIP est plus inquiet quant à une autre recommandation de la Cour : « réduire la rotation des effectifs à la DVNI et à la DNVSF et l'augmenter à la DNEF ».

Suite à notre intervention, la Direction Générale assure que les règles de gestion actuelles seront respectées et qu'il n'y aura pas de régime dérogatoire dans ces directions nationales. Nous resterons très attentif sur ce sujet.

Enfin la Direction Générale a fait part d'une réflexion et d'une expérimentation à mener sur le contrôle des dossiers DFE dirigeants d'entreprise de

compétence DIRCOFI.

La population peut être évaluée entre 30.500 et 38.000 selon la prise en compte ou non du critère de domiciliation du dirigeant. L'expérimentation pourrait être menée dans 2 ou 3 DIRCOFI d'ici la fin de l'année.

F.O.-DGFIP ne s'est pas prononcé sur ce point car les procédures à conduire, les méthodes d'investigations, les moyens nécessaires et les modalités de liaisons restent à définir.

Le syndicat consultera les personnels concernés afin de mesurer les tenants et aboutissants de cette nouvelle expérimentation et reste très circonspect sur le sujet.

F.O.-DGFIP réaffirme l'importance du contrôle fiscal externe qui est la nécessaire contrepartie du système déclaratif. Cette mission doit être exercée sur tout le territoire pour toutes les catégories de contribuables et redevables.

Pour ce faire, F.O.-DGFIP continuera de revendiquer que les moyens humains, matériels et législatifs, nécessaires au bon exercice de la mission et dans de bonnes conditions de travail soient attribués à toutes les structures en charge du contrôle fiscal.

LA «SANCTUARISATION» DES EMPLOIS DE CATÉGORIE A EST UN LEURRE



SÉCURITÉ ET PROTECTION DES AGENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Un groupe de travail sur le thème « Sécurité et protection des agents dans l'exercice de leur fonction » s'est tenu le 5 juin dernier sous la présidence de M. RAMBAL, Directeur adjoint au Directeur Général chargé des questions transverses.

Cette réunion intervenait dans un contexte difficile après l'assassinat d'un inspecteur vérificateur de la DIRCOFI Sud Est. Philippe PARINI, Directeur Général, avait alors pris l'engagement lors de son intervention devant les personnels à Marseille fin février de constituer un groupe de travail relatif à la sécurité des agents.

En l'absence d'évolution du dossier, par courrier du 4 mai 2012, le Syndicat **F.O.-DGFIP** avait rappelé ses engagements au Directeur Général qui a donné suite en convoquant ce groupe de travail le 5 juin 2012.

M. RAMBAL a rappelé en début de séance l'émotion collective du réseau et plus particulièrement des proches et proposé que ce GT soit dédié à la mémoire du collègue disparu dans des circonstances qui ne sont toujours pas élucidées. La police n'excluant aucune piste, l'enquête devrait être assez longue.

L'objectif de cette réunion était de mettre en place une méthode de travail et le calendrier des réunions afin de déboucher avant la fin de l'année sur des actions concrètes en vue d'assurer au maximum la sécurité des personnels sachant que le risque zéro n'existe pas.

L'étendue des missions de la DGFIP recouvre différents «métiers», certains comportant plus de risques que d'autres mais il n'en demeure pas moins que la protection de tous les agents doit être renforcée.

Pour **F.O.-DGFIP**, la réflexion ne doit pas être «saucissonnée» par métier mais plutôt par groupes de métiers et c'est dans ce sens que nous sommes intervenus.

La délégation **F.O.-DGFIP** a demandé l'identification d'un certains nombres de thèmes : Contrôle fiscal, agents itinérants, fonction d'accueil, maniement et transport de fonds et enfin nous avons insisté sur les problèmes posés par l'application de la « charte Marianne » en matière de levée de l'anonymat du fonctionnaire.

En effet, cette pratique en arrive à mettre en danger les agents exerçant leurs fonctions dans certaines zones sensibles. Ceux de nos collègues qui habitent dans la zone où ils travaillent sont ainsi trop facilement repérables et sont parfois victimes de menaces par courrier ou téléphone quand ce n'est pas plus grave.

F.O.-DGFIP a proposé de relancer la question du pseudonyme qui permettrait aux contribuables d'avoir un interlocuteur identifié tout en préservant la sécurité personnelle de l'agent. L'administration s'est engagée à étudier cette possibilité.

F.O.-DGFIP a également rappelé les actes de malveillance criminelle contre certains de nos sites (tir d'armes à feu, incendies volontaires, bris de vitres, etc...) et les difficultés à exercer certaines missions : contrôle fiscal, contrôle de la redevance, recouvrement forcé. La sécurité est un sujet très sensible et c'est sans doute pourquoi nous sommes rapidement parvenus à un relatif consensus sur la méthode.

La réflexion sera conduite sur deux axes : un transverse et un par groupe de métiers...

M. RAMBAL a indiqué souhaiter une coordination entre le pôle transverse et les pôles métiers, afin d'envoyer rapidement des signaux sur le terrain.

Il souhaite mettre en place, ou réactiver, certains dispositifs existants, tels que les fiches de signalement des incidents ou des outils de suivi, ainsi que de faire dresser un état des lieux et informer les agents de leurs droits, notamment en matière de protection par l'administration.

Enfin, il est envisagé de réfléchir à la communication externe de la part de notre administration, dans le but d'affirmer la considération et la confiance qu'elle porte à ses agents. Restaurer l'image du fonctionnaire des finances doit apparaître comme un but.

Dans cette optique, il a proposé d'instaurer un GT permanent « sécurité et protection des agents ».

Les agents agressés seront accompagnés dans toutes leurs démarches et il sera rappelé aux directions locales que si elle ne peuvent pas déposer de plainte en lieu et place de l'agent victime, elles peuvent se porter partie civile.

À l'occasion de la formation à la déontologie, une formation sur les droits du fonctionnaire en matière de protection dans l'exercice de ses fonctions sera également dispensée.

S'agissant de l'organisation des sous GT par groupes de métiers, un calendrier sera présenté pour le mois de septembre et les thèmes suivants seront abordés :

- Contrôle fiscal sur place (organisation du travail, déroulement des procédures, accès aux données et préservation de l'anonymat lors des déplacements en véhicule) et contrôle de la redevance ;
- Agents itinérants autres que ceux du contrôle fiscal : huissiers des Finances publiques, géomètres, enquêteurs ;
- Agents en accueil ou relation avec l'utilisateur : étude sur les phénomènes de massification dans les grosses structures et d'isolement dans les petites pouvant déboucher sur des agressions.

Concernant les questions transverses, trois sous GT seront constitués :

- Protection juridique des agents au sens large (organisation de la protection, remontées d'informations, accompagnement des agents...).
- Protection de l'environnement de travail (bâtiments, sécurisation, espaces de travail, gardiens concierges...).
- Maniement et transports de fonds.

L'objectif affiché de la Direction Générale est de déboucher avant la fin de l'année sur des actions concrètes mais aussi d'engager une réflexion sur le moyen, voire long terme. Le syndicat **F.O.-DGFIP** sera très attentif sur l'ensemble de ces engagements et dans leur suivi.

La délégation **F.O.-DGFIP** a fait connaître que le calendrier et la méthode convenait mais a rappelé qu'il était un peu tard pour se préoccuper de restaurer l'autorité de l'État à travers celle du fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Certes les agressions contre les collègues et le vandalisme sur certains sites participent du malaise général de notre société.

Cependant, il n'en demeure pas moins que la meilleure manière de protéger les fonctionnaires est de ne pas laisser des responsables politiques les prendre à partie devant l'opinion publique pour en faire des boucs émissaires, responsables des difficultés de ce pays et de l'aggravation du déficit public, leur faisant perdre ainsi toute crédibilité pour assurer l'exercice de leurs fonctions.

F.O.-DGFIP aurait souhaité des réactions plus fortes de notre Direction Générale en terme de communication. Le chemin sera long et difficile pour effacer tant d'années de mépris affiché et restaurer le rôle et la place des fonctionnaires aux yeux de nos concitoyens.

C'est pourtant une des pistes principales pour assurer la sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions.

F.O.-DGFIP a, pour terminer, demandé à ce que les conclusions de ces différents travaux soient débattues au niveau du Comité Technique de Réseau, ainsi que devant les Comités Techniques Locaux et Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

DERNIERE MINUTE

PRIME D'INTÉRESSEMENT COLLECTIF POUR LES AGENTS DGFIP EN BRIGADE NATIONALE DE RÉPRESSION DE LA DÉLINQUANCE FISCALE.

Les agents de la DGFIP, mis à disposition du ministère de l'intérieur, en Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale (BNDRF) seront, après l'intervention de **F.O.-DGFIP**, éligibles au bénéfice de la prime d'intéressement collectif 2012. Ils toucheront cette régularisation probablement en juillet.

AFFECTATIONS D'INSPECTEURS DANS LES DIRECTIONS SPECIALISÉES

au 1er septembre 2012 (avant CAP)

DIRECTIONS	COUPURE D'ANCIENNETE	DIRECTIONS	COUPURE D'ANCIENNETE
A20 :DVNI	I-1 du 01/09/11	R45 :Châteauroux	I-10 du 01/09/11
A35 :DNVSF	I-1 du 20/08/11	R45 : Haute Loire	I-8 du 01/09/10
A40 :DNEF	I-1 du 01/09/11	R45 :Orléans	/
B11 :DIRCOFI IDF EST	OUVERT	R45 : Clermont Ferrand	I-9 du 01/09/10
B12:DIRCOFI IDF OUEST	OUVERT	R54 : Besançon	I-5 du 31/12/11
R13 :Marseille	I-6 du 01/09/11	R54 : Nancy	I-6 du 31/12/11
R13 :Nice	I-6 du 01/04/11	R54 :Strasbourg	I-7 du 01/09/10
R31 :Nîmes	I-7 du 01/10/10	R54 : Belfort	I-4 du 21/03/1
R13 :Fréjus Toulon	I-7 du 01/09/09	R54 :Troyes	I-8 du 01/07/09
R13 :Avignon	I-7 du 11/04/11	R54 : Metz	I-4 du 02/07/10
R31 :Toulouse	I-9 du 01/09/10	R59 :Seine Maritime	I-7 du 01/03/09
R31 :Tarbes	I-6 du 30/12/10	R59 : Soissons	I-9 du 01/09/09
R31 :Perpignan	I-6 du 01/05/11	R59 : Lille	I-6 du 01/11/11
R33 :Périgueux	I-8 du 01/06/10	R59 : Pas de Calais	I-6 du 01/06/11
R33 :Bordeaux	I-7 du 04/03/09	R69 :Dijon	I-8 du 01/09/11
R33 :Agen	I-6 du 01/03/10	R69 :Valence	I-10 du 01/09/11
R35 :Quimper	I-7 du 01/03/10	R69 :Grenoble	I-8 du 01/03/09
R35 :Rennes	I-8 du 01/06/11	R69 :Lyon	I-9 du 01/09/10
R35 :Vannes	I-7 du 01/09/09	R69 :Savoie	I-7 du 01/05/09
R35 :Le Mans	I-9 du 01/03/11	R69 : Haute Savoie	I-9 du 16/07/09

Bulletin de Contact

Cliquez ICI → ● Je souhaite adhérer à **F.O.-DGFIP**

Cliquez ICI → ● Je souhaite seulement être inscrit sur la liste de diffusion de **F.O.-DGFIP**

Cliquez ICI → ● Non adhérent, Je ne souhaite plus recevoir la newsletter de **F.O.-DGFIP**